



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

### **COVID-19 – Un marché hebdomadaire en phase avec les directives fédérales et cantonales**

---

**Comme annoncé la semaine dernière, le marché hebdomadaire de Fleurier va se « recentraliser » dès ce vendredi. Si cet événement apprécié va retrouver son esprit, les clients et les marchands devront tout de même respecter les mesures d'hygiène et de distanciation sociale prescrites par les autorités.**

Le Conseil fédéral ayant permis la réouverture des marchés à partir de ce lundi, le marché hebdomadaire de Fleurier va reprendre sa place dès le vendredi 15 mai après avoir vécu de façon « éclatée » durant plusieurs semaines. Les commerçants rejoindront donc la place du Marché et la rue de l'Hôpital pour une nouvelle étape de cet incontournable rendez-vous vallonnier.

Malgré ce retour aux sources, la situation sanitaire actuelle va continuer d'influencer les comportements de chacun d'entre nous. Ainsi, plusieurs conditions découlant des directives de l'office fédéral de la santé publique (OFSP), du secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), du service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) et de l'union maraîchère suisse (UMS) devront être respectées par les clients et les marchands.

Un plan de protection a été élaboré par le Conseil communal et s'applique à toutes les personnes fréquentant le marché hebdomadaire. Les grandes lignes du concept communal sont les suivantes :

- le self-service est interdit ;
- chaque stand met du désinfectant à la disposition des clients et de son personnel ;
- la distanciation sociale de 2 mètres entre les participants doit en tout temps être respectée. Dans ce but, les accès aux stands sont balisés et à sens unique ;

---

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
**COVID-19 – Un marché hebdomadaire en phase  
avec les directives fédérales et cantonales**

---

- des zones d'attente sont délimitées. Elles doivent être respectées par les clients ;
- la distance entre chaque stand est de huit mètres au minimum ;
- le paiement sans contact doit être privilégié. En cas de paiement en argent liquide, un système de transfert sans contact direct est organisé ;
- les recommandations de l'OFSP sont affichées sur chaque stand et aux entrées du marché.

Pour permettre le respect de ces règles, les marchands ont été répartis entre la place du Marché et la rue de l'Hôpital selon le plan annexé. Le service communal de sécurité de proximité et de prévention incendie vérifiera que tout le monde joue le jeu durant ce déconfinement par étapes.

Le plan de protection ainsi que le plan du marché sont disponibles sur le site Internet de la commune : [www.val-de-travers.ch](http://www.val-de-travers.ch)

Malgré les contraintes, le Conseil communal souhaite à tous les participants du marché de pouvoir jouir pleinement des échanges (à distance) qui font le sel de cet événement hebdomadaire. Il remercie aussi toute la population de son sens des responsabilités et de son esprit de collaboration.

« On apprend mieux à connaître les gens au marché qu'à l'église », proverbe allemand.

Val-de-Travers, le 14 mai 2020

LE CONSEIL COMMUNAL

